Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de SAINT BRIEUC
Mairie de LA CHEZE
(22210)
Tél. : 02.96.26.70.99
Email : mairie@lacheze.bzh

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200398-20260219-D02_2026-DE

Délibération n° 02/2026

Date de convocation :
12 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : **10** – Présents : **7** – Votants : **7**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 19 février 2026

Etaient présents : Mme HOLLEBECQ Marie-Gwénola, Mme MOISAN Régine, M. DELARCHE Olivier, Mme NOUVEL Laurence, M. LE VOT Gwénaël, M. PINSARD Fabien, M. RAULT Sébastien

Absents : Mme HAGGENMILLER Stéphanie, M. Kévin POILVET, Mme FERRER-HOLLEBEBCQ Véronique

D02-2026 : Offre d'achat du lot n°19 du Lotissement des Colombières

La délibération n° 43-2025 du 25 septembre 2025 est annulée et remplacée par la présente délibération

Madame Le Maire expose :

La société COOPALIS a acquis le lot n°6 du lotissement des Colombières le 4 novembre 2025.

Des difficultés ont été rencontrées lors des opérations de terrassement en janvier 2026, soit l'absence de sol dur à moins de 2 mètres de surface obligeant à avoir recours à ces techniques de pilotis. Il s'en suit un surcoût de l'opération non supportable par la société de construction sociale COOPALIS.

Un échange de parcelle entre le lot n°6 et le lot n°19 est proposé.

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le permis d'aménager PA 022 039 18 J0001 du 9 avril 2018,
Vu la délibération n° D44-2024 autorisant la mise en œuvre d'un programme de trois logements en PSLA (Prêt Social Location Accession) avec la société COOPALIS, société coopérative spécialisée dans la construction de logements sociaux.
Considérant que la société COOPALIS s'est portée acquéreur du lot n°19 du lotissement des Colombières de 402 m^2,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (6 pour ; 0 contre ; 1 abstention) :

- De réserver le lot n°19 au profit de la société COOPALIS,
- D'accepter l'offre d'achat de la société COOPALIS pour un montant de 7 641.60€,
- De n'appliquer aucuns dommages et intérêts en cas de rétractation ou d'application des conditions suspensives,
- D'autoriser Mme le Maire à signer une promesse de vente ainsi que l'acte définitif de vente auprès du notaire.

Le secrétaire de séance,
Olivier DELARCHE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marie-Gwénola HOLLEBECQ

MAIRIE DE LA CHEZE (22210)